



## - CONDITIONS GENERALES DE VENTE -

### Définitions et champ d'application

Les conditions générales de vente de produits, ci-après dénommées « les conditions générales » sont applicables à toutes les commandes passées avec Aquamass BV, dont le siège social Bergestraat 47 à 3220 Holsbeek, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0730.548.174, ci-après dénommé(e) « le vendeur ».

Les présentes conditions générales forment le contrat liant le vendeur et le client. Le vendeur et le client sont ci-après dénommés communément « les parties ».

Le « client » est toute personne physique ou morale qui commande des produits au vendeur.

Le « consommateur » est le client, personne physique, qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Les présentes conditions générales sont seules applicables. En toute hypothèse, elles excluent les conditions générales ou particulières du client que le vendeur n'aurait pas expressément acceptées par écrit.

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de sorte qu'en passant commande, il confirme son acceptation aux droits et obligations y afférents.

Le vendeur se réserve le droit de modifier ces conditions générales à tout moment et sans notification préalable. Ces modifications s'appliqueront à toutes les commandes de produit(s) passées ultérieurement.

### Offre et commande

Les informations contenues dans nos catalogues, dépliants, site internet, ainsi que tout document de présentation, n'ont aucune valeur indicative et ne nous engagent pas.

Le vendeur se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de refuser la commande du client/consommateur, notamment si les données communiquées par le client/consommateur s'avèrent manifestement inexactes ou incomplètes ou s'il existe un litige jusqu'au paiement d'une commande antérieure.

En cas d'annulation de la commande par le client après son acceptation par le vendeur, pour quelque raison que ce soit, hormis le cas de force majeure, une somme équivalente à 30% du prix de la commande sera acquise au vendeur et facturée au client, à titre de dommages et intérêts.

### Paiement

Les factures sont payables immédiatement, dans la devise de la facture, au siège social du vendeur, la facture définitive est payable dans la devise de la facture, au siège social du vendeur avant livraison de la commande.

Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit et par recommandé au siège social du vendeur, huit jours calendriers après sa réception. À défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard de 8% par an, pour les particuliers. Pour les commerçants, l'intérêt de retard prévu par la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales sera d'application.

Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% du montant total dû à titre de dommages et intérêts.

À défaut de paiement d'une facture à l'échéance, l'intégralité des sommes dues devient immédiatement exigible.

### Prix

Le prix des produits est indiqué en euros, toutes taxes comprises.

Toute augmentation de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera automatiquement mise à charge du client.

Les éventuels frais de livraison ne sont pas compris dans le prix indiqué, mais sont calculés séparément, au cours du processus de commande, en fonction du mode et du lieu de livraison ainsi que du nombre de produits commandés.

### Délais

Sauf disposition contraire écrite expressément acceptée par le vendeur, les délais de livraison mentionnés dans les conditions particulières ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité du vendeur ne pourra être engagée que si le retard est important et s'il lui est imputable en raison de sa faute lourde.

Le client ne pourra invoquer les délais de livraison pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite et expressément acceptée par le vendeur.

En cas de retard dépassant le délai de trente jours ouvrables, le client devra envoyer une mise en demeure par un courrier recommandé au vendeur, lequel pourra alors bénéficier de 50% du temps prescrit pour livrer le(s) produit(s) commandés.

### Réserve de propriété

Le vendeur reste propriétaire des produits commandés jusqu'à leur complet paiement.

Le droit de propriété des produits n'est transmis au client qu'après le retrait ou la livraison des articles et après le paiement intégral de la commande. Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, les articles vendus, livrés ou installés restent la propriété exclusive du vendeur jusqu'au règlement intégral de la facture. Tant que le paiement du prix de vente n'a pas été effectué, il est interdit au client de mettre les articles en gage, de les offrir, ou encore de les utiliser à titre de garantie de quelque manière que ce soit. Il est expressément défendu au client d'apporter des modifications à ces articles, d'en faire des biens immobiliers par incorporation ou par destination, de les vendre ou d'en disposer de quelque façon que ce soit.

Tant que le vendeur possède les droits de propriété sur les marchandises livrées, conformément aux dispositions de cet article, le client restera responsable du maintien en bon état de ces produits. Durant cette période, seul le client pourra être tenu responsable de la perte ou des dommages éventuels des produits. Si nécessaire, le client s'engage à assurer les produits contre tout risque. Le client s'engage également à stocker les produits de telle manière qu'ils ne puissent être confondus avec d'autres produits et qu'ils puissent en tout temps être reconnus comme étant la propriété du vendeur.

### Résiliation de la commande

Le client qui désire résilier sa commande en informe le vendeur. Le vendeur lui indiquera ensuite les démarches à suivre.

L'acompte éventuellement versé par le client au vendeur ne lui sera pas remboursé. Si aucun acompte n'a été payé, le vendeur sera susceptible de réclamer au client une indemnité de résiliation équivalente à 30% du prix des produits dont la commande a été résiliée par le client.

### Livraison de la commande

Les délais de livraison indiqués par le vendeur ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne lient pas le vendeur. Un retard dans la livraison de la commande ne pourra donc en aucun cas donner lieu à une quelconque indemnité, résolution du contrat, suspension des obligations du client, ni au paiement de dommages et intérêts.

La commande n'est livrée au client qu'après son complet paiement. Le transfert de la propriété et de la charge des risques s'opère au moment où la commande est entièrement payée. Le client est par conséquent avisé du fait qu'il supporte seul la charge des risques liés à la livraison.

Aquamass BV – Aarschotsesteenweg 90 – 3012 Wilsele – 0032 (16)/46.57.46

[hello@aquamass.com](mailto:hello@aquamass.com) – [www.aquamass.com](http://www.aquamass.com)

BTW nr: BE0730.548.174

BNP Paribas Fortis: BE91 0018 6641 3776 – BIC: GEBABEBB



#### **Disponibilité**

Les produits proposés à la vente par le vendeur le sont dans la limite des stocks disponibles.

Un retard dans la livraison de la commande ne peut donc en aucun cas donner lieu à une quelconque indemnité, intérêt, résiliation du contrat et/ou suspension des obligations du client.

La commande ne sera livrée au client/consommateur ou ne sera exécutée qu'après paiement intégral. Le transfert de propriété et des risques intervient lors du paiement intégral de la commande. Le client/consommateur est donc informé qu'il supporte seul les risques liés à la livraison.

Levering van de bestelling

#### **Réception de la commande et réclamation**

Le client est tenu de vérifier le bon état apparent ainsi que la conformité des produits qui lui sont livrés ou qu'il retire au point de retrait prévu avec les produits qu'il a commandé.

Après signature du bon de livraison, le client est réputé avoir définitivement accepté la commande.

#### **Propriété intellectuelle**

Les informations, logos, dessins, marques, modèles, slogans, chartes graphiques, etc., accessibles au travers du site web ou du catalogue du vendeur sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Sauf convention contraire expresse et préalable, le client n'est pas autorisé à modifier, reproduire, louer, emprunter, vendre, distribuer ou créer d'œuvres dérivées basées en tout ou partie sur les éléments présents sur le site web ou le catalogue du vendeur.

Sauf dérogation expresse, le prix convenu ne comprend donc aucune cession quelconque de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle à quelque titre que ce soit.

#### **Garanties**

Garantie légale pour tous les clients

Le client/consommateur bénéficie d'une garantie légale de 2 ans. pour tout défaut de conformité existant lors de la délivrance du bien et survenu dans un délai de 2 ans à compter de cette livraison.

Enkel de aankoopfactuur geldt voor de klant als garantiocertificaat ten aanzien van de verkoper. Dit document dient door de klant te worden bewaard en in hun originele versie te worden voorgelegd.

Cette garantie consiste en la réparation ou le remplacement des produits défectueux, sans frais pour le consommateur.

Si les pièces de rechange ou les accessoires spécifiques nécessaires à la réparation du produit ne sont plus disponibles auprès du fabricant, le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de la perte de la possibilité d'utiliser le produit.

Le consommateur est tenu d'informer le vendeur par écrit du défaut immédiatement après sa découverte, sous peine de perdre son droit de réclamation.

Seule la facture fait foi pour le consommateur en tant que certificat de garantie à l'égard du vendeur. Ces documents doivent être conservés par le consommateur et présentés dans leur version originale. La période de garantie commence à courir à la date indiquée sur ces documents.

Cette garantie ne s'applique pas si le défaut est dû à une mauvaise utilisation, une cause extérieure, un mauvais entretien, une usure normale ou toute utilisation non conforme aux instructions du fabricant ou du vendeur. Cfr Assembly/User Manual – Ces manuels sont également disponibles sur [www.aquamass.com](http://www.aquamass.com)

Si le vendeur intervient dans un dossier de garantie dont il ressort par la suite qu'il n'y a pas de vice, les frais exposés par le vendeur seront facturés au client/consommateur au moyen d'une facture.

#### **Responsabilité**

**Généralités.** Le client reconnaît et accepte que toutes les obligations dont est débiteur le vendeur sont exclusivement de moyens et qu'il n'est responsable que de son dol et de sa faute lourde.

Dans l'hypothèse où le client démontre l'existence d'une faute lourde ou dolosive dans le chef du vendeur, le préjudice dont le client peut postuler la réparation comprend uniquement le dommage matériel résultant directement de la faute imputée au vendeur à l'exclusion de tout autre dommage et ne pourra, en toute hypothèse, dépasser 75% (hors taxes) du montant effectivement payé par le client en exécution de la commande.

Le client reconnaît également que le vendeur n'est pas responsable des éventuels dommages directs ou indirects causés par les produits livrés, tels que notamment le manque à gagner, l'augmentation des frais généraux, la perte de clientèle, etc.

Le vendeur n'est de même pas responsable en cas de communication de données erronées par le client, ou en cas de commande effectuée en son nom par une tierce personne.

Il appartient enfin au client de se renseigner sur les éventuelles restrictions ou droits de douanes imposés par son pays concernant les produits commandés. Le vendeur ne pourra être tenu pour responsable si le client doit faire face à une quelconque restriction ou taxe supplémentaire à payer du fait de la politique adoptée par son pays en la matière.

**Matériaux.** Si le client impose au vendeur un procédé ou des matériaux d'une qualité, origine ou type déterminé, et ce en dépit des réserves écrites et motivées du vendeur, ce dernier est déchargé de toute responsabilité du fait des défauts ayant pour origine le choix dudit procédé ou desdits matériaux.

#### **Dispositions diverses**

**Cas de force majeure ou cas fortuit.** Le vendeur ne peut être tenu pour responsable, tant sur le plan contractuel qu'extracontractuel, en cas d'inexécution, temporaire ou définitive, de ses obligations lorsque cette inexécution résulte d'un cas de force majeure ou fortuit.

Seront notamment considérés comme des cas de force majeure ou fortuits, les événements suivants : 1) la perte ou la destruction totale ou partielle du système informatique du vendeur ou de sa base de données orque l'un ou l'autre de ces événements ne peut raisonnablement pas être directement imputé au vendeur et qu'il n'est pas démontré que le vendeur a omis de prendre les mesures raisonnables permettant de prévenir l'un ou l'autre de ces événements, 2) les tremblements de terre, 3) les incendies, 4) les inondations, 5) les épidémies, 6) les actes de guerre ou de terrorisme, 7) les grèves, déclarées ou non, 8) les lock-out, 9) les blocus, 10) les insurrections et émeutes, 11) un arrêt de fourniture d'énergie (telle que l'électricité), 12) une défaillance du réseau Internet ou du système de stockage des données, 13) une défaillance du réseau de télécommunications, 14) une perte de connectivité au réseau Internet ou au réseau de télécommunications dont dépend le vendeur, 15) un fait ou une décision d'un tiers lorsque cette décision affecte la bonne exécution du présent contrat ou 16) toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du vendeur.

**Imprévision.** Si, en raison de circonstances indépendantes de la volonté du vendeur, l'exécution de ses obligations ne peut être poursuivie ou est simplement rendue plus onéreuse ou difficile, le vendeur et le client s'engagent à négocier de bonne foi et loyalement une adaptation des conditions contractuelles dans un délai raisonnable en vue d'en restaurer l'équilibre. A défaut d'accord dans un délai raisonnable, chacune des parties pourra invoquer la résiliation de la relation contractuelle les unissant sans dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

**Résiliation du contrat.** En cas d'insolvabilité du client ou en cas de dettes impayées, même dans le cadre de contrats antérieurs entre le client et le vendeur, ce dernier est en droit de suspendre l'exécution de ses obligations jusqu'au remboursement intégral par le client de toute dette impayée due au vendeur.

En cas d'inexécution de ses obligations par le client, le vendeur pourra résilier le contrat aux torts exclusifs du client sans délai ni indemnité et, le cas échéant, pourra lui réclamer par toute voie de droit le paiement de dommages et intérêts.

**Illégalité.** L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) ne saurait affecter de quelque manière la légalité des autres articles, paragraphes ou dispositions des présentes conditions générales, ni non plus le reste de cet article, de ce paragraphe ou de cette disposition, à moins d'intention contraire évidente dans le texte.

**Titres.** Les titres utilisés dans les présentes conditions générales ne le sont qu'à des fins de référence et de commodité seulement. Ils n'affectent en rien la signification ou la portée des dispositions qu'ils désignent.

**Non renonciation.** L'inertie, la négligence ou le retard par une partie à exercer un droit ou un recours en vertu des présentes conditions générales ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation à ce droit ou recours.

**Droit applicable et juridictions compétentes.** Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge. Tout litige, de quelque nature qu'il soit, relève de la compétence et de la seule compétence de l'arrondissement judiciaire : Louvain

Aquamass BV – Aarschotsesteenweg 90 – 3012 Wilsele – 0032 (16)/46.57.46

[hello@aquamass.com](mailto:hello@aquamass.com) – [www.aquamass.com](http://www.aquamass.com)

BTW nr: BE0730.548.174

BNP Paribas Fortis: BE91 0018 6641 3776 – BIC: GEBABEBB